Résolution sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, au Laos et au Vietnam

2005/2637(RSP) - 01/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, au Laos et au Vietnam.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

- **Cambodge** : le Parlement entend tout d'abord apporter son soutien au représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge. Il demande également aux autorités cambodgiennes de : i) libérer sans conditions Cheam Channy, un membre de l'opposition condamné à 7 ans de prison et déchu de son mandat parlementaire et de rétablir l'immunité parlementaire de Sam Rainsy pour les mêmes raisons, ii) s'engager dans des réformes politiques et institutionnelles en vue d'édifier un État démocratique, iii) lutter contre la corruption, la déforestation massive, et les déplacements de personnes qu'elle entraîne et lutter contre le tourisme sexuel et ses conséquences. Il invite le Conseil et la Commission à instituer un groupe de travail sur le Cambodge et propose qu'une délégation *ad hoc* du Parlement se rende dans ce pays pour évaluer la situation des parlementaires détenus et des prisonniers politiques ;
- **Laos** : le Parlement note qu'en dépit des multiples rappels à l'ordre, les autorités de ce pays continuent de prendre des mesures restrictives à l'encontre de la liberté d'expression, de la presse, de la liberté d'association, de réunion et de la liberté religieuse. Il demande dès lors aux autorités laotiennes de : i) libérer tous les prisonniers politiques et de conscience, y compris les dirigeants du Mouvement pacifique du 26 octobre 1999 qui avaient réclamé des réformes démocratiques, mais aussi de libérer les chrétiens incarcérés pour ne pas avoir renoncé à leur foi et les Hmong (une ethnie laotienne), ii) mettre en œuvre le plus rapidement possible toutes les réformes nécessaires pour démocratiser le pays, iii) mettre en œuvre des programmes permettant l'intégration des Hmong du Laos et d'autres minorités ethniques dans la société laotienne, iv) accorder à des agences spécialisées des Nations unies toute liberté d'agir, v) ratifier sans délai le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Parlement demande également à la Commission de surveiller de près la situation de la communauté hmong du Laos ;
- **Viet Nam** : reconnaissant les progrès substantiels effectués par le Viet Nam dans la voie des droits économiques et sociaux, le Parlement demande toutefois à ce pays de : i) poursuivre le dialogue avec toutes les catégories de la population afin de poursuivre le développement économique, social, intellectuel et politique de tout le Viet Nam, ii) entreprendre des réformes politiques et institutionnelles qui conduisent à la démocratie et à l'état de droit dans ce pays, iii) mettre fin à toute forme de répression des membres de l'Église bouddhique unifiée du Viêt-Nam et reconnaître l' existence d'autres églises dans le pays; iv) libérer tous les prisonniers politiques et prisonniers de conscience vietnamiens emprisonnés pour avoir exercé, légitimement et pacifiquement, leurs droits à la liberté d'opinion, v) rapatrier, sans risques les Montagnards victimes de discriminations.

Le Parlement demande encore au Conseil et à la Commission **de l'associer totalement aux travaux des groupes de travail Viet Nam-UE et Laos-UE sur le renforcement des institutions**, et les invite à évaluer les politiques mises en œuvre par ces pays depuis la signature des accords de coopération et d'association, compte tenu de l'article premier de ces accords qui fait du respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux, une part essentielle des accords en question.